

*Les Amitiés* (août-septembre): « Joseph Parnin », par M. Louis Pize. — Poèmes de Mme Marie Gounin et de MM. G. Chastel, A. Blanchard, P. Leclère, B. Gaulène. — « L'égoïsme de Léon Bloy », par M. René Martineau.

*La Revue des Vivants* (septembre): Divers: « Que fait-on pour notre jeunesse? »

*La Revue Anarchiste* (juillet-septembre): M. Guy A. Aldred: « La propagande par le fait ».

*Revue bleue* (7 septembre): Nouveaux extraits des carnets de Samuel Butler où l'on trouve cette note: « Le rêve enchanté d'un homme de loi: au grand jour de la résurrection, chaque citoyen réclamant la propriété de ses biens et la défendant contre tous ses ancêtres. »

CHARLES-HENRY HIRSCH.

### MUSIQUE

Les résolutions du Congrès de Vichy. — La musique à Moulins. — A propos du centenaire de Saint-Saëns.

Le Conseil permanent pour la **Coopération internationale des Compositeurs**, qui s'est réuni à Vichy (j'ai rendu compte, dans ma dernière chronique, des spectacles et des concerts très importants dont cette réunion a été l'heureux prétexte) a pris certaines décisions et émis quelques vœux qui ne peuvent manquer d'avoir les meilleures conséquences. Car, contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, ces vœux et ces décisions ne sont point des paroles stériles, de simples formalités. Voici d'abord une nouvelle bien faite pour nous réjouir: en commémoration de la réunion de Vichy, le conseil a décidé que, chaque année, auraient lieu dans cette ville deux concerts consacrés à la musique internationale, et donnés sous le patronage du conseil permanent. Il n'est pas douteux que ces concerts, désormais traditionnels, aient, comme cette année, pour conséquence l'organisation de festivals qui mettront à profit toutes les ressources exceptionnelles d'une ville musicale telle que Vichy — théâtre, ballets, etc.

Le conseil a décidé d'accueillir la proposition, faite par le comte Volpi à l'occasion du congrès de 1934, de créer à Venise des Archives internationales de la Musique Contemporaine. A Paris sera constituée une bibliothèque internationale de musique contemporaine; ultérieurement des filiales de cette bibliothèque seront installées dans tous les

grands centres musicaux du monde. On comprend l'intérêt de ces deux décisions, et comme ces précieux dépôts faciliteront la tâche de tous ceux qui ont quelque recherche à faire, et qui à l'heure présente, où tant de barrières sont dressées entre les nations et où les voyages sont difficiles et coûteux, trouveront ainsi à leur portée les textes dont ils ont à prendre connaissance.

Autre décision fort importante: le conseil a envisagé comme un de ses buts essentiels la question du *droit moral*, c'est-à-dire « le droit de défendre l'œuvre musicale de tous les temps dans son intégrité et dans son esprit ». A l'unanimité, il a adopté le vœu « que ses membres s'adressent à leurs gouvernements respectifs afin que dans tous les pays ce droit moral soit garanti d'une façon efficace ». Il a exprimé le vœu que, « dans chaque pays, la mission de surveiller les atteintes au droit moral soit confiée à des autorités artistiquement compétentes, en étroites relations avec le conseil permanent pour la coopération internationale des compositeurs ».

Tâche qui sera certes longue et difficile: le pli est trop bien pris, le détestable usage trop bien et trop généralement établi de traiter la musique comme chose négligeable et de ne montrer aux ouvrages des maîtres anciens et modernes le moindre respect. Qui de nous, au cinéma, n'a entendu déformer, déchirer, massacrer telles pages célèbres? La musique des maîtres appartient à tout le monde: libre à un « cinéaste » (comme ils disent) ou à un danseur de prendre tel ou tel morceau et de le triturer comme il l'entend pour qu'il serve à ses fins coupables. On change les mouvements; on modifie l'instrumentation, on prostitue la musique, on l'oblige à subir toutes les souillures, tous les caprices, et personne ne proteste. Il ferait beau voir qu'on protestât d'ailleurs! Qui comprendrait? Le perturbateur serait expulsé, et l'accord se ferait dans la salle pour crier haro sur le gêneur. Il importe donc que des délégués de la coopération internationale soient désignés dans chaque pays, et qualifiés pour intervenir au nom du goût, — au nom de la morale. Un quidam pudibond peut, au nom de la morale publique, traîner en correctionnelle une jolie fille qui, dans une salle où nul n'est obligé d'aller cependant, s'il n'est

amateur de ces exhibitions, montre un corps d'ailleurs admirable; mais nul n'a le droit de traduire devant les tribunaux les malfaiteurs qui abîment et déshonorent les chefs-d'œuvre. Les chefs-d'œuvre sont à tout le monde. Aucune barrière ne les protège et les souiller n'est point un crime...

Enfin, le congrès s'est occupé de la très importante question de l'enseignement de la musique. Il n'a pu, sur ce point encore, qu'émettre un vœu, le renouveler pour mieux dire: que l'enseignement de la musique soit inscrit dans les programmes à partir de l'école primaire, conservé dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur. Il a demandé également que la musique figure aux programmes des écoles normales et que l'on utilise la radiophonie pour la préparation à l'enseignement musical.

D'autre part, le conseil a émis le vœu que, « dans tous les pays, la radiophonie, dont la diffusion est de plus en plus grande, devienne le plus possible, à côté de sa tâche de distraction et d'information, un élément de formation du goût musical et de propagande des œuvres ayant une réelle valeur artistique ».

Il serait injuste de ne pas signaler, à ce propos, l'effort accompli en France depuis quelques mois: les concerts et les représentations de Salzbourg et de Vichy ont été radiodiffusés dans les conditions les meilleures. A Paris même, l'activité des postes ne s'est point ralentie, bien au contraire. Des ouvrages anciens, disparus depuis longtemps du répertoire, ont retrouvé la vie grâce à la radiodiffusion; les programmes des concerts symphoniques ou de musique de chambre font preuve de discernement et de goût. On trouve partout des marques de bonne volonté, un désir très vif de hausser le niveau de la radiodiffusion française. Les résultats obtenus depuis un an sont fort encourageants et tels, en vérité, qu'ils présagent heureusement l'avenir.

### §

Il faut signaler aussi, et pour la donner en exemple, l'activité musicale d'une ville comme Moulins.

Dès 1736, existait dans cette ville une Académie de Musique, instituée pour donner des Concerts. Elle disparut, mais

une société — qui n'a point repris le titre d'Académie — la Société des Amis de la Musique, a été fondée dans le même dessein, au lendemain de la guerre, par M. Albert Sarrazin, musicien remarquable, animé d'un zèle infatigable, et dont l'activité et le dévouement ont accompli des merveilles. Moulins n'est, en somme, qu'un chef-lieu de département, et ne compte que vingt-cinq mille habitants. Or, cette société des Amis de la musique réussit à donner, malgré les ressources assez limitées offertes par une ville comme Moulins, de nombreuses séances de musique de chambre, et, deux fois l'an, de grands concerts. Ceux-ci réunissent des chœurs et un grand orchestre. Les éléments locaux (en très grande majorité) sont renforcés d'artistes venus de Paris ou des grandes villes voisines. Un de ces grands concerts annuels fut, longtemps, dirigé par Vincent d'Indy, qui avait apporté à la Société l'appui de sa haute autorité. Depuis quatre ans, M. J. Guy-Ropartz lui a succédé et le public nombreux et fidèle de ces manifestations a entendu l'exécution plus qu'honorable de: *Les Béatitudes*, *La Passion selon Saint Jean*, *La Passion selon Saint Matthieu*, *Rédemption*, le *Requiem* de Fauré. Aux séances de musique de chambre, on a donné, entre autres, un Festival Roussel, avec le concours de l'excellent Quatuor Calvet, et, la saison dernière, une soirée commencée par le Quatuor de Franck et, pour le surplus, consacrée aux œuvres de M. Guy-Ropartz (troisième Quatuor, joué en perfection selon sa coutume, par le quatuor Calvet, mélodies, chœurs, et notamment *Six chansons populaires du Bourbonnais*, harmonisées pour quatre voix mixtes, sans accompagnement, et dont c'était la première audition.

En décembre, sous la direction de M. Marcel Labey, on avait donné *Le Cœur du Moulin*, de Déodat de Séverac.

N'est-ce pas que l'activité de Moulins peut être donnée en exemple?

### §

Il y a eu cent ans le 9 octobre que **Saint-Saëns** est né. L'Opéra, à cette occasion, remonte *Samson et Dalila* et *Jaquotte*. Je reviendrai sur ces reprises qui, au moment où j'écris, n'ont pas encore eu lieu. La radiodiffusion a célébré comme il convenait le centenaire du maître et, outre un

concert symphonique donné par l'Orchestre National, elle a fait entendre *La Princesse Jaune*, une des primes compositions dramatiques de Saint-Saëns, car si la première en fut donnée le 12 juin 1872, à l'Opéra-Comique, l'ouvrage fut écrit en 1866. A *la Princesse jaune* on a joint *Phryné*, qui est bien une des opérettes les meilleures des années quatre-vingt-dix. Le livret porte sa date, au moins en ce qu'il prête aux auditeurs une connaissance du grec aujourd'hui bien rare, je crois. Qui sourit encore en entendant nommer Dicéphile un juge prévaricateur? Qui remarque la bouffonnerie d'un nom comme Cynalopex?

Et il y a dans cette partition une légèreté et un esprit de blague qui ne nuisent nullement, bien au contraire, à la qualité de la musique. Sait-on que *Phryné* fut une des dernières joies de Gounod? Le 12 octobre 1893, celui-ci écrivait à Saint-Saëns:

Mon Camille, merci de ta délicieuse *Phryné*. Je vais l'entendre par les yeux (ces deux secondes oreilles du musicien) après m'en être grisé par les oreilles, ces yeux de la musique.

Je t'embrasse comme je t'aime, *imo corde*.

CH. GOUNOD (1).

Quatre jours plus tard, Gounod mourait.

RENÉ DUMESNIL.

### NOTES ET DOCUMENTS LITTÉRAIRES

**En marge d'un centenaire: Pigault-Lebrun, son libraire et son roi.** — Le grand-père d'Emile Augier, Pigault-Lebrun, est mort il y a exactement un siècle, après avoir été un célèbre littérateur du premier Empire. Il est juste que son centenaire ne passe pas inaperçu. Sa fécondité a été surprenante. En dehors des romans, sa spécialité, il a abordé une foule de genres, pamphlets, théâtre, histoire, plein d'esprit, de verve et de truculence, de fatras aussi quelquefois, écrivant à la diable des bavardages indigestes ou de petits chefs-d'œuvre, observateur éblouissant, amateur de gaudrioles sa-lées et de lestes anecdotes, au demeurant brave homme, homme brave et bon Français. Sa vie elle-même a été un

(1) Cité par M. Arthur Dandelot dans son volume sur *La Vie et l'Œuvre de Saint-Saëns*.